


<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUMONTOIS Maison de Pays 24440 BEAUMONT DU PERIGORD</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUMONTOIS</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 30 Présents : 29 Votants : 29 Pour : 29</p>	<p>L'an deux mille neuf, le trente janvier, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de BEAUMONT DU PGD, sous la Présidence de Maryse BALSE, Président.</p> <p>Date de convocation : 27 Janvier 2009.....</p>
<p>PRESENTS : Annick CAROT, Florence MENUT, Dominique MORTEMOUSQUE, Michel MARCHAL, Bernard BESLIN, Gabriel VIDAUD, Gérard ROUSSELY, Jean-Marie SELOSSE, Rose-Marie ROUX, Michelle CABANE, Françoise TARJAC, Isabelle LAAN, Michel CARRIERE, Claude CHASTENET, Françoise BOUCARD, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Alain ROUSSEL, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Daniel GRIMAL, Viviane GRELLETY, Alain DELAYRE, Eric VIERO, Jean-Pierre HEYRAUD, Maryse BALSE, Thierry PIMOUGUET, Jacques CHASTANET.</p> <p>ABSENTS : Annie CLAVEL</p>	
<p><u>OBJET :</u></p> <p><u>Aménagement des ruelles de Beaumont :</u></p> <p>Annulation du lot 3 espaces verts</p>	<p>Madame le Président explique que les travaux des ruelles de Beaumont sont terminés. Cependant sur les conseils du maître d'œuvre il convient de supprimer le lot 3 – espaces verts attribué à l'EURL JARDIDECO.</p> <p>Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accepte la modification du marché signé d'un montant de 8 327,00 € HT (soit 9 959,09 € TTC) le ramenant à 0 €. • Autorise le Président à signer un avenant de non exécution du lot 3
<p>Certifié exécutoire, Reçu en sous-Préfecture le : - 6 FEV. 2009</p> <p>Publié ou notifié Le : - 9 FEV. 2009</p>	<p>Ainsi fait et délibéré les jour,mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 4 Février 2009</p> <p>Le Président,</p> <p>Maryse BALSE</p>  <p>ARRIVÉE</p>